

Un monde de contradictions pour la communauté LGBTQI+

Les droits de la communauté LGBTQI+ sont garantis dans certains pays, bafoués dans d'autres. Dans un monde où la tendance est à la décriminalisation, la protection juridique n'implique pas la fin des discriminations.

OSCAR PIRLOT (ST.)

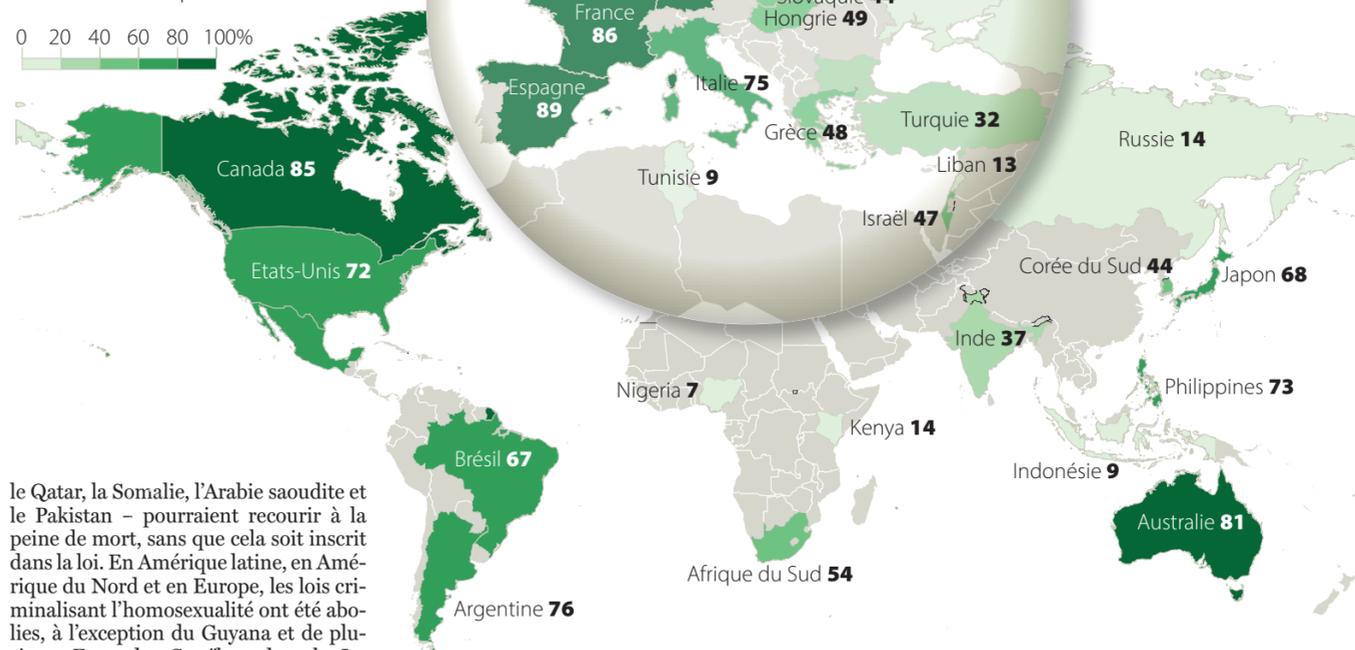
Voilà plus de trente ans que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a rayé l'homosexualité de la liste des maladies mentales. Pour autant, à ce jour, les droits de la communauté LGBTQI+ ne sont pas garantis partout. Si le Premier ministre de Singapour a annoncé dimanche la décriminalisation des relations sexuelles entre hommes, il a également exprimé la volonté du gouvernement de protéger la définition traditionnelle du mariage en tant qu'union d'un homme et d'une femme. Cette décision à deux volets s'inscrit dans un monde où règnent de grandes disparités en matière de droits LGBTQI+.

Selon le dernier rapport de l'Association internationale lesbienne et gay (Ilga), 67 pays criminalisent toujours l'homosexualité. Parmi ceux-ci, 29 Etats prévoient une peine allant jusqu'à huit ans d'emprisonnement. En Tunisie, l'homosexualité est passible de trois ans d'emprisonnement pour les personnes prises en flagrant délit. Les arrestations peuvent mener à un test anal forcé, qualifié de torture par les Nations unies. Dans 26 autres pays, les personnes homosexuelles risquent entre dix ans de prison et la perpétuité. C'est le cas en Birmanie, au Bangladesh, en Ouganda, au Kenya. Dans les cinq pays que sont l'Iran, le Brunei, le Nigeria, le Yémen, la Mauritanie, la peine de mort est prévue en cas de relations sexuelles entre adultes du même sexe. Six autres pays – l'Afghanistan, les Emirats arabes unis,

Acceptation de l'homosexualité dans le monde

Pourcentage de personnes qui pensent que l'homosexualité devrait être acceptée dans la société

0 20 40 60 80 100%



Source : www.pewresearch.org - Chiffres 2019

le Qatar, la Somalie, l'Arabie saoudite et le Pakistan – pourraient recourir à la peine de mort, sans que cela soit inscrit dans la loi. En Amérique latine, en Amérique du Nord et en Europe, les lois criminalisant l'homosexualité ont été abolies, à l'exception du Guyana et de plusieurs Etats des Caraïbes, dont la Jamaïque.

Il existe cependant un décalage entre le droit et la réalité. L'existence de lois criminalisant l'homosexualité ne se traduit pas forcément en répression. Certains pays considérant les relations homosexuelles comme illégales n'entament jamais des poursuites. C'est le cas au Gabon, où l'homosexualité a été dépénalisée en 2020. A l'inverse, d'importantes violences à l'égard de la communauté LGBTQI+ ont lieu dans des pays où l'homosexualité n'est pas interdite. C'est le cas en Côte d'Ivoire, où la société y est très hostile. Certains pays souhaitent même punir ce qu'ils nomment la « propagande » homosexuelle : en Hongrie, évoquer l'homosexualité de-

Les femmes lesbiennes sont moins confrontées à la violence physique, mais elles sont plus exposées aux violences sexuelles. Cela s'articule différemment parce qu'elles sont sursexualisées

Laura Baiwir
Collectif Les Sous-Entendu.e.s

”

A Singapour, le Premier ministre a annoncé dimanche que son gouvernement allait prochainement abroger la loi criminalisant les relations sexuelles entre hommes tout en précisant qu'il continuerait cependant à « défendre » le mariage comme l'union d'un homme et d'une femme. © REUTERS.

vant des mineurs est passible d'une amende depuis 2021. En 2013, la Russie a fait passer une loi similaire, prévoyant amendes et peines de prison pour toute « propagande » de ce type.

Le mariage pour tous

« L'amour, c'est l'amour », disait Alexander De Croo en mai dernier, après l'adoption du Plan fédéral pour une Belgique LGBTQI+ friendly. Seulement, aux yeux de la loi, l'amour n'est pas le même partout. Depuis 2001 et la légalisation du mariage entre personnes du même sexe aux Pays-Bas, pionniers en la matière, 33 pays ont franchi le pas.

Avec l'introduction du mariage pour tous en Suisse le 1^{er} juillet, la totalité des pays d'Europe de l'Ouest a légalisé le mariage homosexuel, à l'exception de l'Italie qui n'autorise que l'union civile. Plusieurs pays d'Europe de l'Est, dont la Pologne, ne reconnaissent aucune union.

En Asie, seul Taïwan a légalisé le mariage pour tous. Singapour souhaite protéger la définition traditionnelle du mariage contre toute contestation judiciaire. Au Vietnam, où aucune protection juridique ne garantit les droits des personnes LGBTQI+, le ministre de la Santé vient d'annoncer qu'être LGBTQI+ « n'est pas une maladie » et « ne peut ni ne nécessite d'être soigné ». Un grand changement de paradigme pour le pays. En Amérique du Nord, le Canada a légalisé le mariage homosexuel en 2005. Aux Etats-Unis, il a fallu attendre 2015 pour que la Cour suprême fasse de même. Néanmoins, l'homophobie a la peau dure. Cette année, plus de 300 projets de loi anti-LGBTQI+ ont été déposés aux USA. Joe Biden, allié de la cause, a mis en garde contre la « hausse de la haine et de la violence » ciblant les personnes LGBTQI+. L'Amérique du Sud compte sept pays ayant légalisé le mariage homosexuel.

Sur le continent africain, l'Afrique du Sud fait figure d'exception : le mariage entre personnes du même sexe y est légal depuis 2006. Les autres pays du continent, à l'exception du Liberia, de l'Angola, du Botswana et du Mozambique, n'offrent aucune protection légale à la communauté LGBTQI+.

Des tolérances disparates

Malgré les grands changements législatifs à propos des droits de la communau-

té LGBTQI+ dans le monde, l'acceptation de l'homosexualité diffère largement selon les pays. C'est le constat d'une étude du Pew Research Center (dans laquelle la Belgique ne figure pas), qui montre de grandes disparités dans l'opinion publique. En Europe, des pays voisins affichent un taux d'acceptation drastiquement différent. C'est le cas de l'Allemagne et la Pologne, dont respectivement 86 et 47 % de la population pense que l'homosexualité devrait être acceptée par la société. Des pays comme la Tunisie et le Nigeria ont un taux d'acceptation éminemment faible, avec 9 et 7 %. Néanmoins, l'étude met en évidence une augmentation de l'acceptation dans de nombreux pays. A titre d'exemple, 72 % de la population étasunienne considère que l'homosexualité devrait être acceptée par la société, contre 49 % en 2007. De nombreux pays ont vu doubler leur taux d'acceptation entre 2002 et 2019.

Pour autant, aucun pays n'est à l'abri des discriminations. En France, où 86 % de la population pense que l'homosexualité devrait être acceptée, la fin de la crise sanitaire a signé la fin d'une période d'accalmie : en 2021, les plaintes pour crimes et délits envers les personnes LGBTQI+ ont augmenté de 28 %. Selon le ministère français de l'Intérieur, entre 2016 et 2021, le nombre d'actes anti-LGBT a doublé. Il est difficile d'obtenir ce type de chiffres concernant la Belgique, où l'on estime que seule une personne LGBTQI+ sur quatre porte plainte à la suite d'une agression.

Par ailleurs, les discriminations diffèrent selon le genre des personnes visées. De fait, couples d'hommes et de femmes ne subissent pas les mêmes types d'agressions. Selon une étude réalisée dans 23 pays, les couples d'hommes sont plus sujets aux discriminations que les couples lesbiens. Les résultats suggèrent également que les attitudes négatives sont guidées par la perception que les personnes homosexuelles bravent les normes de genre traditionnelles. Néanmoins, si les hommes gays en sont plus souvent la cible, les femmes lesbiennes sont loin d'être à l'abri des discriminations. Selon Laura Baiwir, du collectif Les Sous-Entendu.e.s, « les femmes lesbiennes sont moins confrontées à la violence physique, mais elles sont plus exposées aux violences sexuelles. Cela s'articule différemment parce qu'elles sont sursexualisées. »

